

Activité économique

Selon les informations disponibles au 23 avril 2020, l'activité économique française serait en baisse de 35 % par rapport à une situation normale. L'ordre de grandeur de la perte globale reste le même que celui estimé le 26 mars puis le 9 avril, avec néanmoins une perte un peu moindre dans l'industrie et la construction, probablement du fait de la réouverture de certaines usines et certains chantiers.

Depuis la publication du 9 avril, l'estimation a été enrichie de données administratives et de nouvelles remontées plus fines de fédérations ou d'entreprises. Enfin, la perte d'activité économique estimée est cohérente avec la répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi mesurée par l'enquête Acemo-Covid de la Dares.

S'il était suivi d'un retour immédiat à la normale, un tel décrochement de l'activité économique se traduirait par une perte de l'ordre de 3 points de PIB annuel par mois de confinement. L'impact global du confinement sera certainement supérieur, car la reprise ne sera a priori pas immédiate et sera probablement d'autant plus lente que la durée du confinement aura été importante.

L'activité économique française aurait diminué de l'ordre de 35 %. Dans les seules branches marchandes, hors loyers, la perte d'activité économique serait de presque 50 %

L'estimation de perte d'activité économique a été peu révisée depuis la publication du *Point de conjoncture* du 9 avril 2020, mais a, de nouveau, gagné en robustesse : des nouvelles sources de données administratives et d'enquêtes ont été mobilisées et les remontées de fédérations/entreprises sont plus nombreuses et plus précises. Au total, sur les 138 branches suivies dans cet exercice, plus de la moitié disposent de deux ou plusieurs sources de données contre un tiers à la précédente publication.

Au 23 avril 2020, compte tenu des informations disponibles, l'activité économique serait inférieure de l'ordre de 35 % à « la normale », de 41 % pour les seules branches marchandes, et de 49 % pour les branches marchandes hors loyers (*tableau 1*). L'activité estimée des différentes branches serait également proche de la précédente publication. Dans les branches agricoles, la perte d'activité s'accentuerait légèrement (-13 % contre -10 %

au 9 avril 2020). À l'inverse, dans l'industrie et la construction la perte d'activité est un peu moindre (-39 % contre -43 % dans l'industrie ; -79 % contre -88 % dans la construction), notamment du fait d'une réouverture de certaines usines et chantiers. Dans les services marchands, la perte d'activité demeure stable autour de 38 %.

La perte d'activité économique estimée est cohérente avec la répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi

L'enquête Acemo-Covid de la Dares (*fiche Emploi* pour plus de détails) permet d'estimer par branche, d'après les réponses des entreprises, la répartition des salariés selon leurs différentes conditions d'emploi puis de les comparer à la perte d'activité économique estimée par l'Insee (*graphique 1*). Les salariés peuvent être séparés en deux groupes :

- ceux dont les conditions d'emploi permettent la poursuite, même partielle, de la production (travail sur site ou sur chantier, télétravail ou travail à distance ; en bleu sur le graphique) ;
- ceux dont les conditions d'emploi ne permettent pas la poursuite de la production (chômage partiel à temps complet, arrêt maladie (y compris garde d'enfants liée à la crise sanitaire), congés ou exercice du droit de retrait ; en beige sur le graphique).

Hors cokéfaction-raffinage, les branches dont la perte d'activité estimée par l'Insee est la plus forte sont bien celles dans lesquelles la part de salariés dans le second groupe est la plus importante. C'est notamment le cas de l'hébergement-restauration, dont la perte d'activité économique est estimée à 91 % et dans laquelle la part de salariés en chômage partiel complet, en arrêt maladie, congés ou exercice du droit de retrait est de 86 %.

À l'inverse, les branches dont la perte d'activité estimée par l'Insee est plus modérée sont bien celles dans lesquelles la part de salariés dans le premier groupe est la plus élevée. Par exemple, dans l'information-communication, l'activité est à 66 % de la normale (soit une perte d'activité de 34 %) et la part de salariés travaillant sur site, en télétravail ou à distance est de 73 %.

La perte d'activité économique estimée est donc proche de la répartition des salariés par conditions d'emploi. Néanmoins, la relation de causalité n'est a priori pas unidirectionnelle

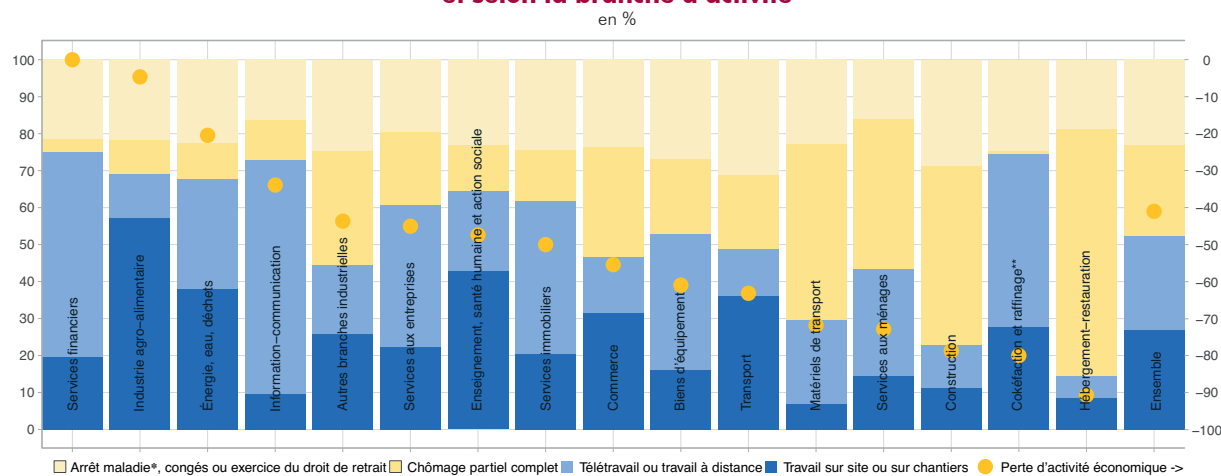
Tableau 1 - Estimation de la perte d'activité liée aux mesures d'endiguement

Branches	Part dans le PIB (en %)	Perte d'activité (en %)	Contributions à la perte d'activité (en points de PIB)
Agriculture, sylviculture et pêche	2	-13	-0,2
Industrie	14	-39	-5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	-5	-0,1
Cokéfaction et raffinage	0	-80	-0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	-61	-1
Fabrication de matériels de transport	1	-72	-1
Fabrication d'autres produits industriels	6	-45	-3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2	-20	-1
Construction	6	-79	-4
Services principalement marchands	56	-38	-22
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-55	-6
Transports et entreposage	5	-63	-3
Hébergement et restauration	3	-91	-3
Information et communication	5	-34	-2
Activités financières et d'assurance	4	0	0
Activités immobilières	13	-2	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-45	-6
Autres activités de services	3	-76	-2
Services principalement non marchands	22	-14	-3
Total	100	-35	-35
<i>dont principalement marchands</i>	78	-41	-32
<i>dont principalement non marchands</i>	22	-14	-3
Total principalement marchands hors loyers	65	-49	-32

Lecture : au 23 avril 2020, l'activité économique aurait diminué de 35 % par rapport à une situation normale. L'industrie, dont la perte d'activité estimée à 39 %, contribuerait à hauteur de 5 points de pourcentage à cette baisse.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

1 - Perte d'activité économique estimée et répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi et selon la branche d'activité



Champs :

- Emploi : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

- Activité : branches marchandes hors agriculture, loyers et particuliers employeurs.

Lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 68 % des salariés du secteur énergie, eau, déchets peuvent travailler (soit sur site ou sur chantiers (38 %), soit en télétravail ou travail à distance (30 %)). La part d'activité maintenue dans la branche est estimée à 80 %.

(*) y compris garde d'enfant(s) liée à la crise sanitaire.

(**) la branche cokéfaction-raffinage dispose d'une spécificité dans l'organisation de sa production qui peut conduire à ce qu'une diminution modérée du travail sur site résulte en une perte d'activité importante.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020, Insee

entre ces deux informations. En effet, la diminution de l'activité économique peut entraîner une hausse du chômage partiel ou des pertes d'emplois. Réciproquement, des modifications des conditions d'emploi, liées aux mesures de confinement ou à la difficulté à maintenir des conditions de travail adéquates, comme des arrêts maladie (y compris pour garde d'enfants), l'exercice du droit de retrait ou la mise en place du travail à distance peuvent conduire, à leur tour, à une diminution de l'activité économique. Enfin, des écarts subsistent entre perte d'activité économique et conditions d'emploi et peuvent s'expliquer par

plusieurs facteurs : changements de productivité, de rythme, d'intensité ou d'organisation du travail, erreurs de mesures, différences entre les concepts de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprise, décalage temporel entre la réponse des entreprises à l'enquête et l'estimation de perte d'activité économique, part d'emploi non-salarié selon les branches, pertes d'emplois (licenciements, non recours à l'intérim, diminution des embauches...) etc. Néanmoins, cette relation permet d'apprécier la robustesse de l'estimation de la perte d'activité économique proposée dans les *Points de conjoncture*. ■